

Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Cégep de Saint-Hyacinthe

Mai 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Cégep de Saint-Hyacinthe se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

Dans la mesure où le Cégep intégrera ses mesures dans des stratégies institutionnelles bien adaptées à sa réalité, la Commission estime que le plan devrait lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 3 décembre 2001**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite¹ du Cégep de Saint-Hyacinthe lors de sa réunion tenue le 3 décembre 2001. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés par le Collège en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

1. Le dossier examiné par la CEEC comprend les trois documents suivants :

Plan institutionnel d'aide à la réussite, 28 novembre 2000.

Taux de diplomation cibles et autres objectifs mesurables conformément au Plan institutionnel de réussite, 24 janvier 2001.

Addenda au Plan institutionnel de réussite, Cibles institutionnelles, 8 mai 2001.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Le Cégep de Saint-Hyacinthe s'est d'abord attardé à décrire la situation du taux de diplomation dans les différents programmes qu'il offre en corrélation avec la moyenne générale au secondaire. Il a ensuite comparé le profil des étudiants dans ces programmes à celui des étudiants des autres collèges à partir des données compilées par le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM). La comparaison des taux de diplomation obtenue a servi de base pour cibler des programmes dont les taux étaient plus bas que ceux rencontrés dans les mêmes programmes des autres cégeps.

Le Collège a ainsi ciblé des programmes problématiques sur lesquels il entend porter son attention en priorité. Deux programmes préuniversitaires, Arts et lettres (champ cinéma) et Sciences de la nature, ainsi que cinq programmes techniques, Soins infirmiers, Technologies de laboratoire médical, Techniques de l'informatique, Technologie de la production textile et Technologie de la mécanique du bâtiment ont été retenus. Dans le document daté du 28 novembre 2000, le Collège indique : « Nous ne ciblons pas les programmes de Sciences humaines, de Techniques administratives et de Techniques d'éducation en services de garde tels que prescrits par le Ministère, car ils ne présentent pas une situation problématique lorsque nous comparons leurs taux bruts de diplomation à ceux des collèges du SRAM »². Le Collège indique qu'il portera une attention particulière au programme de Sciences humaines l'an prochain et qu'il ne dispose pas de données pour Techniques d'éducation en services de garde, car ce programme est nouvellement implanté à Saint-Hyacinthe. Le Collège prévoit, dans la première année de son plan de travail, procéder à l'analyse en profondeur des indicateurs du cheminement scolaire des étudiants et des données qualitatives sur les composantes de formation spécifique et générale des programmes ciblés sans spécifier si ce sont ceux ciblés par le Ministère ou par le Collège.

Le système d'information n'étant pas mis en place, le Collège ne dispose pas encore d'informations pointues sur le cheminement scolaire des élèves par programme ou par secteur. Il prévoit procéder à sa mise en place dans son plan de travail. Dans son tableau synthèse qui présente les mesures d'aide à la réussite réalisées depuis les quatre dernières années, le Collège fait part d'études sur le cheminement scolaire des étudiants en Sciences humaines en 1996 et sur les étudiants en Accueil et intégration durant les années 1997 et 1998, de relances réalisées auprès des étudiants de Technologie des matières textiles et de la production textile, Soins infirmiers et Techniques de diététique qui avaient abandonné leur programme d'études lors de la première année. Le Collège ne transmet aucun des

2. Plan institutionnel d'aide à la réussite, 28 novembre 2000, p. 13.

résultats de ces recherches, ni actions qui auraient pu en découler. Le plan de travail n'indique pas si les acquis de ces études seront réinvestis pour les analyses en profondeur prévues.

L'exposé des mesures déjà mises en place est présenté dans un tableau synthèse en lien avec des objectifs qui supposent des analyses ou des réflexions préalables sur les obstacles à la réussite ou à la diplomation. Ces réflexions ou analyses ne sont pas présentées dans les trois documents soumis à l'étude de la Commission de façon telle qu'on puisse avoir un portrait clair des problématiques spécifiques vécues au Cégep de Saint-Hyacinthe.

Le « Plan institutionnel d'aide à la réussite » attendu du Ministère nous fournit l'occasion de dresser un bilan de ces mesures d'aide déjà en place. [...] interrogent nos pratiques pédagogiques mais aussi nos pratiques de gestion, en particulier nos pratiques d'organisation scolaire, ainsi que l'environnement éducatif global dans lequel vivent nos étudiants »³. Cette perspective donnée au travail témoigne d'une ouverture à étudier l'ensemble des facteurs en cause dans la réussite des étudiants et à analyser tous les facteurs sur lesquels le Collège peut agir pour améliorer la réussite de ses élèves ainsi que la diplomation dont les taux ont varié ou baissé depuis 1990.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

« Le Collège s'engage à mettre en œuvre tous les moyens et à déployer toutes les ressources nécessaires dont il puisse disposer, dans le but d'améliorer son taux institutionnel de diplomation. [...] Au nom de la mission éducative du Collège, telle qu'exprimée dans son *Projet éducatif* et traduite dans ses diverses Politiques et règles de fonctionnement, cet engagement concerne tous ceux qui y travaillent. Cet engagement signifie que tous, chacune et chacun selon sa fonction, contribuent en priorité, par leurs actions et leurs ressources, à l'établissement d'un processus collectif et individuel de réflexion et d'action destiné à réunir et à rendre efficaces les conditions de réalisation de cette volonté institutionnelle ».

Le Collège s'est inspiré de l'article de Louise Langevin « *L'organisation de l'aide à l'apprentissage dans les cégeps* »⁴ pour classer les mesures qu'il a utilisées depuis les

3. Plan institutionnel d'aide à la réussite, 28 novembre 2000, p. 3.

4. Louise Langevin « *L'organisation de l'aide à l'apprentissage dans les cégeps* », Pédagogie collégiale, vol.2, n° 3, mars 1989.

quatre dernières années. Les mesures exposées dans le tableau de l'Annexe I sont regroupées selon la clientèle ciblée par le niveau d'intervention.

Le niveau primaire regroupe des mesures destinées à l'ensemble de la population collégiale, comme le centre d'aide en français, le projet Parrainage 2000 qui vise à favoriser l'accueil et l'intégration au cégep ou le projet Mentorat 2000 qui met l'étudiant en relation avec une personne active sur le marché du travail. Les activités d'encadrement personnalisé, les cours de mise à niveau ou le tutorat par les pairs, qui visent à rejoindre les étudiants à risque d'échecs et d'abandons sont certaines des mesures présentées dans le niveau d'intervention secondaire. Le niveau tertiaire est destiné aux étudiants en difficulté qui présentent de nombreux échecs ou qui ont abandonné leurs études. Le Collège mentionne, entre autres, qu'il a réalisé des relances auprès d'étudiants ayant abandonné avant l'obtention d'un DEC afin de mieux comprendre les motifs d'abandon. Le Collège s'adresse aussi à l'ensemble de la clientèle potentielle du Cégep, par exemple en organisant dans certains programmes, des entrevues de pré-admission.

La présentation de l'ensemble des mesures en place n'indique pas clairement lesquelles ont été temporaires et lesquelles sont encore en vigueur. Aucune donnée n'est présentée sur l'efficacité des mesures en place. Les taux de diplomation ayant varié, souvent à la baisse, au cours des dix dernières années, la Commission se questionne sur l'efficacité des mesures en place. Il est ainsi difficile de porter un jugement sur la pertinence de chacune de ces mesures et leur cohérence d'ensemble n'est pas évidente. Au moment du dépôt de son plan de réussite, le Collège prévoyait réaliser le bilan des mesures qu'il a mises en œuvre et de procéder à des analyses en profondeur. Quant aux nouvelles mesures, elles sont de l'ordre de l'évaluation des mesures existantes, de l'analyse des besoins et des situations ou encore de questions et hypothèses à examiner. Le Collège ne présente pas de portrait des mesures globales envisagées ni de celles qui seront retenues spécifiquement pour les programmes ciblés.

Les modalités de mise en œuvre

Le calendrier d'implantation s'échelonne sur trois ans. Il prévoit l'évaluation et la consolidation des mesures déjà en place, mais propose aussi une analyse plus en profondeur des indicateurs du cheminement scolaire des élèves inscrits aux programmes ciblés et pour l'ensemble des programmes afin de déterminer des objets précis et des moyens appropriés pour améliorer l'efficacité du cheminement scolaire des étudiants.

Le partage des responsabilités est explicite et détaillé. Ce partage interpelle les différentes instances du Collège. La direction des études est responsable des orientations et du dossier dans son ensemble. Un adjoint est responsable de la mise en œuvre et de la coordination. Le conseil d'administration doit l'adopter et la commission des études doit en valider les orientations et veiller à la cohérence de la mise en œuvre. Les adjoints aux programmes agissent comme conseillers auprès des intervenants du secteur dont ils sont responsables. Les départements, les comités de programmes et les services d'aide à l'apprentissage déterminent et appliquent les mesures dans leurs secteurs d'activités.

Le Collège a prévu de la formation pour les cadres, les professionnels et les professeurs qui sont associés à la réalisation du plan. Le premier objectif prévu dans la démarche de travail est la sensibilisation et l'appropriation du plan par l'ensemble des intervenants.

Le système d'information, dans la mesure où il sera mis en place dans des délais raisonnables, pourra fournir des informations avant, pendant et après les études des élèves qui fréquentent le Collège. La collecte de ces informations prévoit, entre autres, la consultation des partenaires du Collège, notamment les diplômés, les employeurs et les ordres professionnels. Le Collège affirme avec lucidité que les analyses approfondies faisaient défaut afin de cerner les problématiques particulières dans chacun des programmes.

Conclusion

Le Collège se propose d'effectuer le bilan des mesures actuellement en place et de procéder aux analyses en profondeur du cheminement scolaire des étudiants fréquentant le Cégep de Saint-Hyacinthe, afin de déterminer les facteurs internes ou externes qui influencent leur réussite et leur diplomation. Il choisira en conséquence les mesures et les stratégies appropriées. Alors, chacun pourra, selon les responsabilités prévues, amorcer le travail de mise en œuvre du plan de réussite.

Les documents soumis s'apparentent davantage à un devis préparatoire pour implanter un plan de réussite plutôt qu'à un plan de réussite achevé et complet. La Commission ne peut donc porter un jugement sur son efficacité potentielle en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 22 mai 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 22 mai 2002, la Commission a pris connaissance de la mise à jour du plan de réussite du Cégep de Saint-Hyacinthe⁵. Depuis l'adoption de son plan de réussite original, le Collège a précisé de nombreux éléments.

Les obstacles à la réussite sont mieux circonscrits. Le Collège a utilisé les outils et les données du SRAM pour préciser ses indicateurs de cheminement scolaire et identifier les cours les moins bien réussis. Il ajoute que les études déjà réalisées auprès des élèves de certains programmes sont présentement examinées avec soin. Tout cela lui permettra de mieux cibler ses interventions.

Déjà le calendrier de mise en œuvre du plan apporte plusieurs précisions au plan du Collège. Certaines mesures ont été abandonnées ou sont considérées comme réalisées. D'autres ont été ajoutées en lien avec les obstacles identifiés. Ainsi, des projets d'encadrement des élèves à risque dans les cours présentant de haut taux d'échecs ont été développés avec l'aide des enseignants concernés et d'autres seront mis sur pied à la suite d'appels de projets. La Commission a noté le mécanisme d'adoption de ces projets d'aide à la réussite. Ceux-ci doivent être présentés selon un formulaire précisant les informations à transmettre. Ils sont ensuite étudiés par le Comité d'aide à la réussite et présentés à la Commission des études et au Conseil d'administration. Tout cela assure que les projets sont en lien avec les obstacles identifiés.

Le Collège a aussi mis en place plusieurs mesures de portée générale pour mieux encadrer les étudiants à risque. Il a engagé des ressources en orientation et en aide pédagogique, mis sur pied un cours sur la réussite des études et modifié son règlement relatif aux études pour obliger les étudiants les plus à risque à consulter et prendre les moyens requis pour améliorer leurs chances de succès.

Comme on le voit, le Cégep a considérablement enrichi et raffiné son plan de réussite. Néanmoins, plusieurs mesures restent encore générales et devront être précisées. Le plan propose par exemple des mesures concernant la pédagogie ou l'encadrement des élèves sans plus de précision. Peut-être ces précisions viendront-elles des projets soumis par les enseignants, mais cela n'est pas indiqué. Par ailleurs, l'appel de projets représente une

5. *Suivi du Plan institutionnel d'aide à la réussite*, document présenté à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 28 mars 2002 et du document *La réussite au Cégep de Saint-Hyacinthe*.

initiative très intéressante, mais le Collège aurait avantage à bien encadrer ces appels en les intégrant dans une stratégie institutionnelle assurant la cohésion des mesures et leur lien avec les priorités du Collège.

Jugement final

Dans la mesure où le Collège intégrera ses mesures dans des stratégies institutionnelles bien adaptées à sa réalité, la Commission estime que le plan devrait lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Thomas Poirier, agent de recherche